

COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 14 JUIN 2018

Présents : M. ENGASSER Thierry, Maire, Mme : HANIFA Aurélie et SAUPIN Lila, MM : BRODHAG Sébastien, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Patrick et RIEGERT Roland

Excusés ayant donné procuration : Mme LEMOINE Anne-Catherine (procuration à Mme SAUPIN lila), Mme PIERREZ Sabine (procuration à Mme HANIFA Aurélie), Mme TRIPONEL Stéphanie (procuration à M. RIEGERT Roland), M. BOURDALEIX Gilles (procuration à M. BRODHAG Sébastien)

Absents excusés : Mme DA SILVA Corinne, Mme MESSMER Sabine et M. GRANDIDIER Noël

A été nommé secrétaire : WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mai 2018
2. Intervention de la S.P.L. - Présentation de l'organisation A.J.T.
3. Réfection de la peinture intérieure de l'église – Participation du Conseil de Fabrique
4. Réfection de la peinture intérieure de l'église – Attribution du Marché
5. Réfection de la façade du Presbytère – Attribution du Marché
6. Subvention exceptionnelle à la MJC – Spectacles 2017
7. Modification du tableau des effectifs
8. Tour de table / Divers

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux présents et ouvre la séance.

Il informe l'assemblée de l'ajout d'un point urgent, à savoir :

- Motion de soutien au maintien de la trésorerie d'Ottmarsheim

01. Approbation du compte-rendu de la séance du 15 mai 2018

Après lecture et quelques corrections, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

02. Intervention de la S.P.L. - Présentation de l'organisation A.J.T.

Monsieur le Maire présente Mickaël, animateur de l'Animation Jeunesse Territoriale, et lui laisse la parole.

L'AJT est une structure d'animation destinée aux jeunes âgés de 11 à 17 ans ;

Hors vacances scolaires : pour les jeunes des 6 communes ex CCPFRS

Vacances scolaires : jeunes des 6 communes + jeunes hors CCPFRS

Objectifs de l'A.J.T.:

- Permettre aux jeunes de s'approprié un lieu identifié dans chaque commune / mieux connaître son environnement
- Valeur éducative : tolérance, acceptation des différences et des idées de chacun
- Mise en avant des compétences de chacun
- Faire en sorte que les jeunes soient autonomes et responsables de leurs actes
- Elaborer une charte des règles de vie avec les jeunes
- Favoriser les échanges et les rencontres entre jeunes
- Favoriser les échanges et les rencontres entre les jeunes et les associations locales

Moyens :

- La structure dispose de 2 minibus permettant le ramassage des jeunes.

Partenariat avec le collège :

- Animateurs A.J.T. présents toute l'année pour occuper sagement les jeunes qui n'ont pas de devoir à faire entre 12h et 15h (jeux de société, arts plastiques, etc...). Une vingtaine de jeunes participent régulièrement à ces permanences.
- Réalisation d'un potager aromatique de A à Z en 2017.
- L'A.J.T est également conviée au Conseil de Vie Collégienne.

Activités :

Les animateurs font évoluer en permanence le planning d'activités selon les demandes et les besoins des jeunes.

- Plusieurs sorties sont proposées tout au long de l'année, ainsi que des soirées conviviales.
- Temps informels avec la Brigade de Prévention de Délinquance Juvénile (B.P.D.J.)
- Sorties vélo
- Permanences tous les vendredis soirs (Hombourg), de 17h30 à 22h00 (5 à 7 jeunes minimum).
- Certaines activités intègrent également les 9-10 ans afin de leur faire connaître le service jeunesse.
- Voyages (financés au maximum par l'autofinancement) : 14 jeunes travaillent actuellement à la récolte de fonds pour partir en Italie au mois de juillet.

Quelques chiffres :

- 7% d'inscriptions en + depuis 2 ans.
- Au 1^{er} semestre 2018, 15% d'inscriptions de + qu'en 2017
- 22% des jeunes du secteur ont déjà participé à des activités ou des sorties « AJT ».

Perspective d'avenir :

- Développer l'autofinancement pour sensibiliser les jeunes au prix des choses
- Mettre en place des actions avec la B.P.D.J.
- Développer les activités et les rencontres dans toutes les communes

Mickaël termine en informant les élus hombourgeois que les jeunes sont bien à la MJC, qui est très belle, mais qu'il y a trop de tensions par rapport au soin et à la propreté du lieu. La mise en place d'un lieu attiré aux jeunes, plus « accessible », moins « fragile », serait à réfléchir. Madame Lila SAUPIN soutient l'idée et associera la commission des jeunes dans la mesure du possible.

Monsieur le Maire rappelle que la commune sera toujours à l'écoute des jeunes, autant que pour les seniors ou les tous petits, et a pris note des différentes informations apportées par cette présentation.

(Diaporama de présentation en PJ).

03. Réfection de la peinture intérieure de l'église – Participation du Conseil de Fabrique

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint Nicolas participera financièrement aux travaux de réfection de la peinture intérieure de l'Eglise Saint Nicolas, et ce, à hauteur de la totalité de ses moyens disponibles, à savoir 26000€.

La Commune assurera la maîtrise d'œuvre et financera le reste de ces travaux.

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

- accepte la participation du Conseil de Fabrique d'un montant de 26 000€ et prévoit son versement sur le compte R1328 du Budget Communal
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces et actes y afférents.

04. Réfection de la peinture intérieure de l'église – Attribution du Marché

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de la peinture intérieure de l'Eglise Saint Nicolas.

Les travaux consisteront en la mise en place d'un échafaudage tubulaire, de la réfection de la peinture des murs et des plafonds du Chœur et de la Nef, des moulures, des encadrements de vitraux et de la boiserie. Les travaux comprendront également la protection et le nettoyage du chantier.

Au vu des critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (40%) et le mémoire technique (60%) il est proposé d'attribuer le marché comme suit:

LOT UNIQUE	ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Peinture	KWAST (Sierentz)	33 639,42€ HT	40 367,30€ TTC

Le plan de financement du projet s'établit comme suit:

Conseil de Fabrique	26 000,00€
Commune de Hombourg	14 367,30€

TOTAL	40 367,30€

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de la commission MAPA et délibéré, décide à l'unanimité:

- d'attribuer le marché de travaux "Rénovation intérieure de l'Eglise" à l'entreprises KWAIST (Sierentz) pour un montant de 33 639,42€ HT
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer les documents relatifs à ses travaux

05. Réfection de la façade du Presbytère – Attribution du Marché

Par courrier en date du 1er février 2018, les 5 autres communes de la Communauté de Paroisses Iles du Rhin ont été consultées afin de participer aux frais de réfection du Presbytère, à hauteur de 10% du montant HT des travaux. Celles-ci ont toutes délibéré positivement.

Vu la délibération 2018-38-A du 13 février 2018 du Conseil Municipal de Bantzenheim;

Vu la délibération du 22 mars 2018 du Conseil Municipal de Chalampé;

Vu la délibération du 05 mars 2018 du Conseil Municipal de Niffer;

Vu la délibération du 22 février 2018 du Conseil Municipal d'Ottmarsheim;

Vu la délibération du 06 mars 2018 du Conseil Municipal de Petit-Landau;

Suite à la consultation lancée pour la réfection de la façade du Presbytère;

Vu les critères de jugement des offres tels que définis dans le règlement de consultation;

Il est proposé d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises comme suit:

- Ravalement de façade	VLYM	35 436,11€ HT
- Remplacement des gouttières	MEYER MARTIN	4 018,95€ HT
- Evacuation des eaux de pluie	CREATIV TP	7 429,10€ HT

Soit un coût total de travaux de 46 884,16€ HT (56 260,99€ TTC).

Le Plan de financement s'établit comme suit:

Commune de Hombourg:	32 818,89€
Dont Travaux:	23 442,08€
Dont TVA:	9 375,94€
Commune de Bantzenheim:	4 688,42€
Commune de Chalampé:	4 688,42€
Commune de Niffer:	4 688,42€
Commune de Ottmarsheim:	4 688,42€

Commune de Petit-Landau: 4 688,42€

TOTAL 56 260,99 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les marchés aux entreprises mentionnées ci-dessus
- sollicite le concours des communes précitées à hauteur de 4 688,42€ chacune
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et actes y afférents

06. Subvention exceptionnelle à la MJC – Spectacles 2017

Suite à l'accueil du spectacle "Jeux de Mö" ayant eu lieu le 07 février 2017 dans le cadre d'un partenariat avec le Festival MOMIX, ainsi que du spectacle "En ce temps-là l'amour" ayant eu lieu le 25 mars 2017 dans le cadre d'un partenariat avec la Filature Nomade, la MJC/MPT de Hombourg sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant 2 095,69€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 095,69€ à la MJC/MPT de Hombourg au titre des animations 2017
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

07. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le tableau des effectifs qui s'établit comme suit

GRADE OU EMPLOI	CAT.	EFF. BUDG.	EFF. POURVUS	
Attaché	A	1.00	1.00	
Rédacteur principal 1ère classe	B	1.00	1.00	
Rédacteur principal 2ème classe	B			
Rédacteur	B			
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1.00	1.00	
Adjoint administratif de 1ère classe	C			
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1.00		
Technicien principal de 1ère classe	B	1.00	1.00	
Technicien supérieur	B			
Agent de maîtrise	B	1.00	1.00	
Adjoint technique principal de 1ère classe	C			
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1.00	1.00	
Adjoint technique territorial	C	2.00	2.00	1.00
ATSEM	C	3.00	2.00	2.00
TOTAL GENERAL		12.00	10.00	3.00

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont

inscrits au budget.

08. Motion de soutien au maintien de la Trésorerie d'Ottmarsheim

Par courrier du 8 Juin 2018 M. Christophe DUCHENE, Administrateur des Finances Publiques du Haut-Rhin, a informé la commune de Hombourg de la volonté de la DDFIP de procéder à la fermeture de la Trésorerie d'Ottmarsheim à la date du 31 Décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rédige la motion suivante :

« Nous, élus de la commune de Hombourg, souhaitons rappeler l'importance de ce service pour les habitants du village. Cette décision constitue indubitablement pour les citoyens des communes de la bande rhénane un recul de l'accès à un service public de proximité de qualité.

En effet, le projet de déplacement de l'accueil physique à Mulhouse plaine nécessiterait un trajet de plus 40 km de distance, ceci alors que l'actuel accueil ne désempli pas. Le risque est donc grand de voir augmenter l'inégalité d'accès au service publique au détriment notamment de nos administrés les plus fragiles.

Sans concertation préalable autre que ledit courrier, la volonté de fermeture de la trésorerie d'Ottmarsheim intervient dans un contexte actuel de défiance généralisée envers la puissance publique. Comment ne pas donner tort aux sentiments trop souvent exprimés par nos concitoyens d'un abandon des zones rurales et péri-urbaines au bénéfice des grandes agglomérations. Avec notre intégration dans la M2A, nous avons sciemment fait le choix de présenter une commune issue d'un territoire rural, dynamique et vivante, capable d'exister au sein d'une grande agglomération et de faire valoir ses atouts. Ainsi, par cette décision, l'Etat démontre l'absence de stratégie de maintien des dynamiques locales, se contentant d'appliquer une vision purement budgétaire, au mépris des réalités du terrain et indûment présentées sous le sceau de la modernisation des politiques publiques.

Nous souhaitons par ailleurs rappeler que la commune de Hombourg trouve dans la proximité de la trésorerie d'Ottmarsheim un interlocuteur unique, clairement identifié et au fait des problématiques spécifiques aux petites collectivités. Dans un contexte d'inflation législative et d'augmentation permanente des risques de contentieux juridiques, la présence d'une aide et d'un soutien quotidien est de nature à sécuriser les actes administratifs devenus de plus en plus règlementés.

Eu égard aux éléments détaillés ci-dessus nous demandons expressément à la Direction des Finances Publiques de bien vouloir réévaluer sa décision de transférer la trésorerie d'Ottmarsheim. »

09. Tour de table/divers

- Boulangerie : aucune nouvelle pour le moment. 2 sociétés veulent reprendre... À suivre.
- Nuisances sonores Euroglas : réunion technique prévue le 04 juillet prochain.
- Fibre optique : Rosace prévoit une fin de chantier petits champs fin d'année comme convenu.
- Microcentrale : visite de la microcentrale à Muttersholtz effectuée. Le dossier est relancé.
- Maison ONF : Citivia préconise de s'orienter vers la restauration (40 couverts). Beaucoup de marques d'intérêt pour le projet. Une proposition de plan d'aménagement nous parviendra

prochainement et sera présenté en septembre au Conseil Municipal. Pour information, plusieurs restaurateurs ont été consultés pour avis, à savoir : le 7^{ème} continent, les Sheds, Isabelle Eberlin et Laurent MATHIEU. Tous voient un réel potentiel. À suivre.

- Fête au village : ajout d'un bar à bière. Planning des astreintes au bar à compléter.
- Biennale de la Photographie: beaucoup de monde à l'inauguration, et pas seulement des hombourgeois : luxembourgeois, allemands, normands... Beaucoup de remarques positives sur le village ont été entendues. Le photographe irlandais était présent. Très belles œuvres.
- Fête de la musique : 21 juin prochain
- Pique-Nique républicain : 1^{ère} édition le 14 juillet prochain. L'idée est de partager un repas ensemble. Pas de stands de vente. Organisation minimaliste.
- Transports scolaires : une modification des tarifs vient d'être annoncée par Soléa. Un collégien paiera dorénavant son abonnement 184€ (gratuit jusqu'à présent), et un lycéen paiera dorénavant 170€ (370€ jusqu'à présent). Monsieur le Maire explique que notre département est le dernier département dans lequel les collégiens ne payaient pas le transport. Tout le monde paiera en 2019. Ce changement arrive juste un an avant pour nous en raison de notre intégration dans M2A. Soléa applique une grille tarifaire identique à toutes les communes. Avantage à prendre en considération : le jeune a accès à toutes les lignes de transport M2A, toute l'année, même en période de vacances scolaires. La municipalité tient cependant à aider les familles en difficulté financière (sur demande et au cas par cas). Madame HANIFA propose de communiquer davantage à ce sujet car beaucoup de personnes ont fait l'amalgame avec la fusion M2A.
- Périscolaire : sera certainement pris en charge par M2A. La commune aura juste à mettre une salle à disposition.
- Monsieur Jérôme LAURENT informe que le bâtiment du FC PETIT-LANDAU est en très mauvais état. Une rénovation devient urgente et les fonds manquent. Le club se demande si une participation de notre commune serait possible en raison des nombreux membres hombourgeois que compte le club. Monsieur le Maire constate que la commune a laissé mourir ce bâtiment. Rien n'a été fait depuis sa construction. Il reste dans l'attente d'une demande de la commune et non du club.
- Parcours Vita : Rendez-vous avec l'entreprise demain pour la réception des travaux puis passage du contrôle sécurité avant ouverture définitive !
- Jumelage : bilan très positif. Animation du dimanche midi (hypnotiseur) fantastique. D'un point de vue budgétaire, Lila SAUPIN a réussi à respecter le budget. Monsieur le Maire la remercie et la félicite. Il invite l'assemblée à aller consulter les nombreuses photos publiées sur le site de Castandet.

La séance est levée à 21h15.